



Paris, mercredi 27 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01241

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°2022-RG-05

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique ski nautique)**

**SEINE - BIEF DE LA CAVE
BASSIN DE VITESSE DE CHARTRETTES**

Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 15/05/2022 à 09:00 au 30/11/2022 à 22:00 - avec pour
périodicité : Journalier**
 - o **Seine à l'amont de Paris**
entre les pk 98.396 (Bassin de vitesse de Chartrettes) et pk 101.865 (Bassin de
vitesse de Chartrettes) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n°2022-RG-05, Monsieur le sous-Préfet de Torcy par suppléance a autorisé le club nautique de Chartrettes à pratiquer ses activités nautiques sur le bassin de vitesse de CHARTRETTES du 15 mai au 30 novembre 2022:

- les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h au coucher du soleil

- les autres jours de 9h30 à 18 h.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de Chartrettes.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/12/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT